



(Tarif à compter du 1 Mai 2022)

HONORAIRES DES TRANSACTIONS (TTC)

A la charge du vendeur

Transactions sur biens immobiliers (appartements, maisons, immeuble, ...)

Tranche de 0.....à 100.000 €	8 % maximum (forfait mini 7.000€)
Tranche de 100.001 €.....à 200.000 €	7.5 % maximum (forfait mini 8.500€)
Tranche de 200.001 €.....à 300.000 €	6,5 % maximum (forfait mini 9.500€)
Tranche de 300.001 €.....à 500.000 €	5,5 % maximum (forfait mini 10.500€)
Au-delà 500.001 €	5 % maximum

Transactions sur biens fonciers (terrains)

10% maximum avec un forfait de 7 500 euros

Transactions sur fonds de commerce

10% maximum avec un forfait de 7 500 euros

ESTIMATIONS (TTC)

La multi expertise en 4 méthodes sera facturée 120 € TTC pour un appartement et 150 € TTC pour une maison. Celle-ci sera réglée le jour du rendu de ladite ECM.

Toutefois dans le cadre d'une vente réalisée par l'agence sur le bien estimé, le montant facturé sera entièrement déduit de la commission de transaction lors de l'acte authentique.

HONORAIRE DE LOCATION

Estimation de la valeur locative de votre bien
Mise en location de votre bien
Visite et sélection des candidats locataires
Présentation du dossier locataire au propriétaire
Rédaction du contrat de location
Etat des lieux d'entrée et sortie

Habitation :

Pour les visites et la rédaction des liasses **5 € m²** + Frais d'état des lieux : **3€ du m²** (prix maximum au m²)
Local commercial Professionnel **10 % HT** maximum du loyer annuel TTC

HONORAIRES DE GESTION

Gestion complète de votre bien **7 % HT maximum** (sur loyer mensuel hors charges encaissés)

- Emettre les avis d'échéance
- Encaisser les loyers et délivrer les quittances, et procéder aux relances régulières.
- Informer le Trésor Public, conformément à la Loi, de chaque mouvement de locataire
- Faire procéder, avec votre accord, aux travaux d'entretien éventuels par des entreprises sélectionnées
- Etablir la régularisation annuelle des charges locatives et, si besoin, régler les appels de fonds
- Etablir la révision annuelle des loyers en fonction de l'indice IRL
- Etablir tous les mois un compte rendu détaillé de gérance
- Suivi juridique et contentieux (relance de paiement auprès des locataires, de la constitution et du suivi des dossiers d'impayés).
- Déclaration des revenus fonciers à reporter sur l'imprimé fiscal

La GLI

Garantie loyers impayés avec protection juridique et dégradation immobilière : **3,04 % TTC** sur le quittancement mensuel.

LA PNO (propriétaire non occupant)

4.75€ fixe par Mois

L'intégralité des frais de gestion locative et d'assurance loyers impayés est déductible de vos revenus fonciers.